

PV N° 1 - Saison 2026/2027

Commission Départementale Sportive et Règlementaire

CELLULE FEMININE

Date	Jeudi 20 août 2026
Présents	Kévin BELY - David GROLLEAU - Christian GUIBERT - Florent MANDIN
Excusée	Laëtitia SANTERRE

1. Mise en place de la cellule

Chargée de l'organisation des compétitions Féminines, la cellule détermine les rôles des différents membres :

- Resp. Compétitions U18F - Seniors féminines : Florent MANDIN
- Resp. Foot Loisir à 8 Féminin : Céline BEZIAU
- Resp. Compétitions féminines U15F : Laëtitia SANTERRE
- Resp. Compétitions féminines U13F : David GROLLEAU
- Resp. Animation féminines U11F : Corentin BEGAUD
- Resp. Football animation : Marie TRAINEAU
- Resp. Futsal Féminin : Wilfried HAMON

2. Point sur les engagements seniors féminins

- FEMININES SENIORS A 11 / 23 équipes
Clôture des engagements : Mercredi 5 août 2026

Départemental 1	Départemental 2	Total
8	15	23

- **CHAMPIONNAT**

La cellule féminine propose un championnat à 3 niveaux en 2 phases suivant les engagements.

Phase 1

- Départemental 1 : 8 équipes
1 groupe x 8 équipes en matchs simples (7 matchs)
6 accessions à la DS (désignation du barragiste)
2 maintiens en Départemental 1

- Départemental 2 : 15 équipes
1 groupe x 8 équipes + 1 groupe x 7 équipes (matchs simples = 7/6 matchs par équipe)
2 montées par groupe (=4) en Départementale 1 en Phase 2
6 et 5 maintiens par groupe en Départementale 3 en Phase 2
- Composition des groupes

Départemental 1	Départemental 2	
Groupe Unique	Groupe A	Groupe B
Fontenay FV 1	Exempt	Benet Damvix Maillé 1
Gf Avrillé Mo Jam FC 1	St Christop Ligneron1	St Laurent Malvent 1
Les Herbiers VF 1	Commequiers SF 1	Fontenay FV 2
Challans Fc 1	L'Ile d'Olonne AS 1	Les Herbiers Ardelay RS 1
Aizenay France 1	Mesnard Vendrennes AS 1	Ste Hermine US 1
Le Poire/Vie Vf 1	St Fulgent Vigilante 1	L Orbrie Sud Vendée 1
GF Chauché Cop-ESD-SMS 1	Chavagnes Rabatel .1	GJF Chantonay 1
Nieul le Dolent Sp. 1	Nieul le Dolent Sp. 2	Gf Pouzauges chataigneraie 2

- **Phase 2**
1 tableau de ventilation sera établi en début de saison
3 niveaux : Départemental Supérieur - 1 (6 équipes par groupe – aller-retour = 10 matchs).
Une Départementale 2 avec 11 équipes (10 matchs simples).
Le nombre et la composition des groupes ainsi que les règles relatives aux montées et descentes sont laissés à la disposition de la Commission d'organisation compétente au regard du nombre d'équipes engagées en phase 2.
1 montée proposée en Régional 2 (barragiste)

La cellule valide le calendrier féminin senior pour la saison 2026-2027 (consultable sur le site du District de Vendée de Football).

- Rappel / Statut de l'encadrement : il sera demandé le CFI Seniors (ou en cours) pour la D1F.

○ **COUPE DE VENDEE**

- * Les engagements à la Coupe de Vendée féminine sont ouverts jusqu'au 10 septembre 2026.
- * Les équipes évoluant en Régional 1 et Régional 2 sont exclues de la Coupe de Vendée Féminine. Chaque club ne pourra engager qu'une seule équipe.

(sous réserve)

Tour 1	22 novembre 2026
1/8 ^{ème} Finale	21 février 2027
1/4 Finale	28 mars 2027
1/2 Finale	18 avril 2027
Finale	Samedi 29 mai 2027

Réunion d'informations avec les clubs : mardi 8 septembre 2026 – 19H00

3. Validation des Ententes (toutes catégories)

- La Cellule valide les ententes suivantes :

Entente	Club Support	Nombre d'équipes			
		Seniors	U18F	U15F	U13F
E* Ste Hermine and Co 1 (Mareuil/Rosnay C.G./Rives de l'Yon)	Ste Hermine US		1		
E* Givrand Egal/Comm 2	E. Givrand Aig.Land.		1		
E* Mareuil/Rosn/Rives 1	Mareuil SC			1	
E* Talmont / Longeville 1	Talmont FC			1	
E*St Michel ASMC LFC 1	Magnils Chasnais			1	
E* Longeville / Talmont 1	Longeville ES				1
E*Rosnay/Rives/Mareu. 1 and Co (Ste Hermine US)	AS Rosnay Ch. Guibert				1
E*USG-Chavagn.Rab. LSGB 1	St André Goule d'Oie				1
E*St Michel ASMC LFC 1	Magnils Chasnais				1
	Total	0	2	2	2

4. Catégorie U18F

Clôture des engagements : mercredi 5 août 2026

- Equipes engagées en Foot à 11 : 18 équipes
 - Départemental 1 : 10
 - Départemental 2 : 8
- Equipes engagées en Foot à 8 : 5 équipes

La cellule valide le calendrier U18F (phase 1) pour la saison 2026-2027

○ **CHAMPIONNAT FOOT A 11 ET A 8 – PHASE 1**

La cellule propose un championnat en 2 phases à 3 niveaux dont 2 sur la 1^{ère} phase. Groupes établis en fonction des résultats de la saison précédente.

- Départemental 1- Foot à 11
1 groupes x 6 équipes (matchs simples) = 5 matchs
2 descentes
- Départemental 2 - Foot à 11
2 groupes x 6 équipes (matchs simples) = 5 matchs
2 accessions (1^{er} de chaque groupe)
- Départemental 1- Foot à 8
1 groupe x 5 équipes = 10 journées (matchs aller-retour)
- Phase 1 – Composition des groupes

FOOTBALL à 11

Départementale 1	Départementale 2	
Groupe A	Groupe A	Groupe B
GF Avrillé Mo Jam FC 1	Commequiers SF 1	E* Ste Hermine and Co
GF Chauché Cop-ESD-SMS 1	GF Pays de monts FOV 1	Le Poiré Sur Vie VF 1
Les Sables VF 1	GF Bouaine Roch Legé 1	Ardelay RS 1
GJF Chantonay 1	GF La Merlatière FDEM 1	GF Nalliers Sud Vendée 2
Aizenay France 1	E*Givrand EGAL Commeq.2	GF Pouzauges Chataign. 1
GF FcFF La Garnache 1	GJF Nieul RSC USA 1	Saint Laurent Malvent FC 1

FOOTBALL à 8

Départemental 1	
Groupe Unique	
GF La Bruffière 1	GF Nieul RSC USA 2
GF La Merlatière FDEM 2	Longeville ES 1
GF Chauché Cop-ESD-SMS 2	

○ **CHAMPIONNAT FOOT A 11- PHASE 2**

- Les équipes engagées en Foot à 8 seront reversées à la suite de la phase 1 dans le groupe D3. Toutes les équipes pourront évoluer sur une pratique en Foot à 9, 10 ou 11 sur un terrain de Foot à 11.
- Le nombre et la composition des groupes ainsi que les règles relatives aux montées et descentes sont laissés à la disposition de la Commission d'organisation compétente aux regards du nombre d'équipes engagées en phase 2.
- Rappel / Statut de l'encadrement : il sera demandé le CFI U14-U19 (ou en cours) pour la D1F.

○ **COUPE DE VENDEE U18F – Foot à 11**

- * Les engagements à la Coupe de Vendée U18F sont ouverts jusqu'au 10 septembre 2026.
- * Les équipes évoluant en Championnat Régional sont exclues de cette compétition. Chaque club ne pourra engager qu'une seule équipe.
- * Les équipes évoluant en Foot à 8 peuvent s'engager sous réserve d'avoir un effectif suffisant pour la pratique à 11.

- * Les dates de la Coupe de Vendée U18F – Foot à 11 (sous réserve)

Tour Préliminaire	21 novembre 2026
1/8 ^{ème} Finale	20 février 2027
1/4 Finale	27 mars 2027
1/2 Finale	17 avril 2027
Finale	Samedi 29 mai 2027

5. Catégorie U15F

FEMININES U15 A 8 /clôture engagements : mercredi 05 août 2026.

- Equipes engagées en Foot à 8 : 30 équipes
 - Départemental DS1 : 8 équipes
 - Départemental 1 : 4 équipes
 - Départemental 2 : 18 équipes
- La cellule valide le calendrier U15F en harmonie avec celui des U13F pour la saison 2026-2027.
- Point sur les engagements Phase 1 : saison 2025-2026 = 34 équipes
saison 2024-2025 = 33 équipes
saison 2023-2024 = 27 équipes
saison 2022-2023 = 26 équipes
saison 2021-2022 = 22 équipes
30 équipes sont engagées pour la saison 2026-2027

En raison des conditions climatiques et de leurs conséquences sur la praticabilité des terrains en herbe, la 1^{ère} journée, initialement prévue le 12 septembre, est reportée au samedi 19 septembre 2026.

MODIFICATIONS LOIS DU JEU

Suite à la Rénovation du football des enfants, il apparaît que le temps de jeu de la catégorie U15 est orienté sur 2 x 40 mn sans pause coaching. La commission valide le temps de jeu total de 80 mn.

- **CHAMPIONNAT PHASE 1 – DS1**
- Equipes retenues suivant un cahier des charges « Départemental Supérieur 1 – Orientation Foot à 10 Phase 3 ».
 - Avoir 2 équipes minimum dans la catégorie U15F
 - Maximum de 3 U13F sur la feuille de match
 - Obligation d'avoir un minimum de 10 joueuses sur la feuille de match pour la pratique Foot à 8 – 12 sur la pratique Foot à 10
 - Avoir un éducateur diplômé Df Coach Jeunes au minimum
 - Avoir le même éducateur présent lors des séances et matchs
 - Proposer un minimum de 2 séances par semaine (clubs / sections sportives)
 - Renvoyer la fiche de « Propositions de joueuses » dans le cadre du suivi PPF
 - Être engagé et actif dans les dispositifs du P.E.F.
 - Avoir 1 terrain à 11 + 2 buts mobiles de Foot à 11 à disposition pour la phase 3 correspondant à la pratique du Foot à 10
 - 4 joueuses mutées maxi dont 1 hors période par équipe sur la feuille de match
- Calendrier "Division Départementale Supérieure 1" en 3 Phases
 - 7 dates Phase 1 (Foot à 8)

Journée 1	Journée 2	Journée 3	Journée 4	Journée 5	Journée 6	Journée 7
19/09/2026	26/09/2026	03/10/2026	10/10/2026	17/10/2026	07/11/2026	14/11/2026

- 3 dates Phase 2 (Foot à 8)

Composition des groupes suivant l'architecture, soit les 4 premières équipes de la phase évolueront dans le groupe A, les équipes classées de la 5^{ème} à la 8^{ème} place seront dans le groupe B (2 descentes et 3^{ème} phase en Foot à 8).

Journée 1	Journée 2	Journée 3
28/11/2026	05/12/2026	12/12/2026

○ **CHAMPIONNAT PHASE 1 - BRASSAGE**

La cellule propose une phase 1 brassage avec 2 niveaux (niveau 1 établi suivant les classements de la saison 2025-2026) :

- Départemental 1 : 1 groupe x 6 équipes = 6 équipes
- Départemental 2 : 1 groupe x 6 équipes + 2 groupes x 5 équipes = 16 équipes

5 dates de jeu : matchs 2 x 35 mn (le défi-jonglerie est supprimé).

Journée 1	Journée 2	Journée 3	Journée 4	Journée 5
19/09/2026	26/09/2026	03/10/2026	10/10/2026	17/10/2026

Départemental 1	
Groupe A	
GF Chauché Cop-ESD-SMS 1	GF Avrillé Mo Jam FC 1
Commequiers SF 1	GF Pays de Monts FOV 1
GF Nalliers Sud Vendée 1	GF Mortagne Fbl Chse 1

DEPARTEMENTAL 2		
Groupe A	Groupe B	Groupe C
GF Bouaine Roch Legé 1	GF Nalliers Sud Vendée 2	GF La Bruffière 1
Commequiers SF 2	Ste Hermine US 1	GF La Merlatière FDEM 1
E*Talmon-Longeville 1	GJF Chantonay 1	Les Herbiers Ardelay RS 1
GF Avrillé Mo Jam FC 2	E* Magnils Chasnaïs USMTCL 1	St Georges Guyonnière FC 2
GJF Nieul RSC USA 1	E* Mareuil ASRCG Rives 1	GF Pouzauges Châtaigneraie 2
La Roche VFC 1	Exempt	Exempt

- Rappel / Statut de l'encadrement : il sera demandé le CFI U14-U19 (ou en cours) pour la DS2.
- RAPPEL / Classement
Le classement final d'un groupe sera établi avec les points obtenus lors des rencontres (voir site du District). 2 équipes à égalité seront départagées :
 - 1- En cas d'égalité, priorité sera donnée à une équipe 1 (ou GJ 1) sur une entente composée exclusivement d'équipes 1, ou équipe 2 (ou GJ 2) ou équipe 3 (ou GJ 3), à une entente composée exclusivement d'équipes 1 sur équipe 2 (ou GJ 2) ou équipe 3 (ou GJ 3), à une équipe 2 (ou GJ 2) sur une équipe 3 (ou GJ 3) ou 4 (ou GJ 4), etc... La notion d'équipes 1, 2 et suivantes est indépendante de la numérotation officielle donnée aux équipes, laquelle est contrainte par le système d'information FFF. Ainsi, est dite équipe 1 l'équipe engagée au plus haut niveau de la catégorie d'âge concernée, et ainsi de suite.
 - 2- Si l'égalité subsiste, il sera établi un classement particulier suivant les points obtenus au cours des matchs disputés entre elles par les équipes à égalité.
 - 3- Si l'égalité subsiste, la différence de buts marqués et encaissés au cours des rencontres disputées entre ces équipes les départagera.
 - 4- Si l'égalité subsiste toujours, il sera tenu compte de la différence des buts marqués et encaissés par ces équipes dans la poule de classement.
 - 5- Si l'égalité subsiste, il sera tenu compte de la meilleure attaque dans la poule de classement.
 - 6- Si l'égalité subsiste toujours, priorité sera donnée au club dont l'équipe inférieure sera la mieux classée hiérarchiquement.
 - 7- Si l'égalité subsiste toujours, un tirage au sort départage les équipes 1.

Accessions et rétrogradations en fin de phase entre les équipes de même division

- 1- Classement des équipes en fonction du nombre de points acquis par chacune d'elles dans leur poule géographique comportant le même nombre de participants. Si ce n'est pas le cas, un ratio est effectué : quotient des points acquis par le nombre effectivement joués par l'équipe dans le championnat concerné.
- 2- Si l'égalité subsiste, priorité sera donnée à une équipe 1 (ou GJ 1) sur une entente composée exclusivement d'équipes 1, ou équipe 2 (ou GJ 2) ou équipe 3 (ou GJ 3), à une entente composée exclusivement d'équipes 1 sur une équipe 2 (ou GJ 2) ou équipe 3 (ou GJ 3), à une équipe 2 (ou GJ 2) sur une équipe 3 (ou GJ 3) ou 4 (ou GJ 4), etc...
- 3- Si l'égalité subsiste, classement en fonction du goal average de chaque équipe concernée acquis dans la poule géographique (différence entre le nombre de buts marqués et le nombre de buts encaissés). Toutefois, en cas de poules comportant un nombre différent de participants, un ratio est effectué : quotient de la différence de buts par le nombre de matchs.
- 4- Si l'égalité subsiste, il sera tenu compte de la meilleure attaque dans la poule de classement. Toutefois, en cas de poules comportant un nombre différent de participants, un ratio est effectué : quotient du nombre de buts marqués par le nombre de matchs.
- 5- Si l'égalité subsiste toujours, priorité sera donnée au club ayant le plus grand nombre de licenciés pouvant évoluer dans l'équipe concernée (hors licenciés en surclassement. A titre d'exemple : équipe U15, licenciés U15 et U14.
- 6- Si l'égalité subsiste toujours, un tirage au sort départage les équipes

L'objectif est de proposer une architecture sur 3 phases, celle-ci sera disponible sur le site du District de Vendée de Football. Elle n'est pas contractuelle et peut évoluer en fonction du nombre d'équipes participantes.

6. Catégorie U13F

FEMININES U13 A 8 / clôture des engagements : mercredi 5 août 2026.

- o Equipes engagées en Foot à 8 : 27 équipes
- Départementale 1 : 8 équipes 2 groupes x 5 équipes + 1 groupe x 5 éq. = 8 équipes
- Départementale 2 : 19 équipes 2 groupes x 6 éq.+ 1 groupe x 5 éq. = 19 équipes

Fonctionnement identique à la catégorie U15F.

La cellule valide le calendrier U13F en tenant compte des dates officielles du Festival U13F pour la saison 2026-2027

Point sur les engagements Phase 1 :

saison 2026-2027 = 27 équipes
saison 2025-2026 = 29 équipes
saison 2024-2025 = 30 équipes
saison 2023-2024 = 30 équipes
saison 2022-2023 = 22 équipes
saison 2021-2022 = 20 équipes

- o **MODIFICATIONS LOIS DU JEU**

Suite à la Rénovation du football des enfants, le temps de jeu préconisé de la catégorie U13 est 2 x 35 mn avec pause coaching. La commission valide le temps de jeu total de 70 mn.

- o **CHAMPIONNAT PHASE 1 BRASSAGE**

- o Départemental 1 : 1 groupe x 6 équipes = 6 équipes
- o Départemental 2 : 1 groupe x 6 éq.+ 3 groupes x 5 éq. = 21 équipes

La cellule propose une phase 1 brassage (journées identiques U15F) sur 2 niveaux. 5 dates de jeu : matchs 2 x 30 mn avec pause coaching et défi-jonglerie suivant les objectifs définis.

Journée 1	Journée 2	Journée 3	Journée 4	Journée 5
19/09/2026	26/09/2026	03/10/2026	10/10/2026	17/10/2026

DEPARTEMENTALE 1
Groupe A
Challans FC 1
GF Pouzauges Châtaigneraie 1
Les Sables VF 1
St Georges Guyonnière FC 1
Le Poiré Sur Vie Vf 1
GF Nalliers Sud Vendée 2

DEPARTEMENTALE 2	
Groupe A	Groupe B
Aizenay France 1	La Roche ESO Vendée 2
Commequiers SF 1	Boufféré AS 1
E* Longeville-Talmont 1	GF Roch. Bouaine Legé 1
GF Pays de Monts FOV 1	GF La Bruffière 1
GJF Nieul RSC USA 1	Le Poiré Sur Vie VF 2

St Mathurin JA 1	Exempt
Groupe C	Groupe D
GF Nalliers Sud Vendée 2	Les Herbiers VF 2
E* Mareuil And Co 1	E* USG-Chavagn.Rab. LSGB 1
GF Avrillé Mo Jam FC 1	GF Chauché Cop-ESD -SMS 1
GJF Chantonnay 1	Ardelay RS 1
E* Magnils Chasnaïs USMTCL 1	St Laurent Malvent FC 1
Exempt	Exempt

- Rappel / Statut de l'encadrement : il sera demandé le CFI U10-U13 (ou en cours) pour la DS1.

- RAPPEL / Classement

Le classement final d'un groupe sera établi avec les points obtenus lors des rencontres (voir site du District). Les points de jonglerie ne rentrent en ligne de compte, uniquement en cas d'égalité au terme du classement.

- 2 équipes à égalité seront départagées :
 - 1 - le plus grand nombre de défi-jonglage gagnés
 - 2 - Priorité d'une équipe 1 d'un club sur une entente composée exclusivement d'équipes 1, d'une entente composée exclusivement d'équipes 1 sur une équipe 2, d'une équipe 2 sur une équipe 3, d'une équipe 3 sur une équipe 4
 - 3 - Le vainqueur du défi-jonglage entre les équipes concernées
 - 4 - le goal average général
 - 5 - la meilleure attaque

Accessions et rétrogradations en fin de phase entre les équipes de même division

A - Le plus grand nombre de points

B - Si l'égalité subsiste, il sera tenu compte :

- 1 - le plus grand nombre de défi-jonglage gagnés
- 2 - Priorité d'une équipe 1 d'un club sur une entente composée exclusivement d'équipes 1, d'une entente composée exclusivement d'équipes 1 sur une équipe 2, d'une équipe 2 sur une équipe 3, d'une équipe 3 sur une équipe 4
- 3 - le goal average général
- 4 - la meilleure attaque

La cellule définira une architecture sur 3 phases, disponible sur le site du District de Vendée de Football. Non contractuelle, elle pourra être évolutive en fonction du nombre d'équipes participantes.

7. Festival U13F

- Journée programmée le samedi 20 mars 2027 (lieu à désigner).
- Participantes : 8 équipes filles - les équipes engagées dans le championnat U13 garçons : La Roche ESOF – Les Herbiers VF sont qualifiées d'office. 6 équipes compléteront le plateau. Elles seront retenues suivant l'architecture de la 2^{ème} phase, soit les 3 premières équipes de chaque groupe de D1.
- Les joueuses participeront à des tests : parcours, quizz, matchs (formule échiquier).

8. Rappel - Modification au calendrier, intempéries

- Les demandes de changement au calendrier doivent se faire via « Footclubs » (accord obligatoire des 2 clubs) et au plus tard 10 jours avant la date de la rencontre.
- Toute demande devra obtenir l'accord de la cellule d'organisation compétente.

CHAPITRE 5 – TERRAIN IMPRATICABLE ou AUTRE MOTIF

Avant d'enclencher la procédure normale (Art 17 Règlement LFPDL) consultez obligatoirement l'équipe adverse pour leur proposer de jouer le match chez eux. Dans tous les cas, avertir le District pour pouvoir faire le nécessaire si un arbitre est désigné. La Commission d'Organisation fixe les matchs remis ou à rejouer. Elle a la faculté de les fixer en semaine et de déterminer une date limite à la fin de chaque phase pour jouer les matchs en retard. La Commission pourra prendre toutes dispositions pour inverser la rencontre ou faire jouer sur un terrain de son choix.

De plus, en période d'intempéries, le club recevant pourra établir un planning d'occupation de ses terrains et adapter les horaires avec accord du District et en informant le club adverse dans les meilleurs délais

Date de la Prochaine réunion
Restreinte « Compétitions Seniors-U18F-U15F-U13F »
Mardi 20 ou Jeudi 22 octobre 2026- 14 H 30

Le responsable de la Cellule Féminine
Florent MANDIN

